

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 décembre 2021

---

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL154

présenté par

M. Pont

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 25, après le mot :

« établissements »,

insérer le signe et le mot :

« , services ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.